

5. PROGRAMME DES 1ers JEUX de L'AMERIQUE CENTRALE

Compte rendu de «La Junta General» des délégués des pays de l'Amérique centrale tenue à Mexico le 16 Octobre 1925.

Etaient représentés: Colombie, Costa-Rica, Cuba, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Nicaragua, Panama, Salvador et Mexique.

Porto-Rico, Saint - Domingue et le Vénézuéla n'avaient pas envoyé de délégués.

Après le discours d'ouverture, prononcé par le président Prof. Moises Saenz, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Instruction Publique, l'Assemblée a approuvé le Programme des Jeux, qui auront lieu du mardi 12 octobre au 2 novembre 1926.

En voici les détails: Ouverture le mardi 12, suivie d'une exhibition gymnastique par les Ecoles et d'un défilé des athlètes participants.

Du 12 au 17: Eliminatoires et finales de Football-Baseball-Es-crime.

Du 18 au 24: Eliminatoires et finales de Basketball - Natation - Tir.

Du 25 au 1 nov.: Eliminatoires et finales de Tennis - Polo - Boxe

Du 29 au 1 nov.: Eliminatoires, semi-finales et finales d'Athlétisme.

2 novembre: Clôture, Exhibition de Gymnastique populaire, Distribution des Prix.

Le Jury d'Honneur sera composé du Comte de Baillet-Latour,
Président du Comité International Olympique
du Colonel Thompson
Président du Comité Olympique Américain
de Claudio C. Butlin.

Il a été décidé qu'un représentant de Cuba et de Guatemala feront partie du Comité Directeur.

El senor Porfirio Franca est déjà désigné pour Cuba; celui du Guatemala sera proposé prochainement.

Cuba est désigné pour les Seconds Jeux de l'Amérique Centrale en 1930 et le délégué de ce pays s'engage à fournir à bref délai l'accord de son Gouvernement et l'engagement de supporter les dépenses que la célébration de ces Jeux entraîne.

Le Comité Directeur est chargé d'établir le Programme des différents concours.

Une enquête sera faite auprès des pays participants afin de connaître les épreuves qu'ils désirent voir figurer au programme et il ne sera organisé que les épreuves auxquelles trois pays au moins ont fait connaître leur intention de participer.

Le Comité Directeur est autorisé à désigner trois membres suppléants pour le Jury d'Honneur.

Les délégués présents sont chargés d'organiser dans leurs pays respectifs les «Junta Nacional» qui doivent contribuer à l'organisation des Jeux de l'Amérique Centrale.

L'Assemblée s'est ajournée au 16 novembre.

6. PREMIERS JEUX AFRICAINS

sous le haut patronage de S. M. le Roi FOUAD, 1er
et du Comité International Olympique. Alexandrie, avril 1927.

Toute la correspondance doit être adressée au Commissaire Général des Jeux Africains, 6, Rue Bolanachi, Alexandrie.

Adresse Télégraphique: LYMPSPORT.

Codes: A. B. C. 6e Edition et Marconi.

Téléphone: 17-28.

Les REGLES GENERALES sont celles des Jeux Olympiques, auxquelles les modifications suivantes ont été apportées:

1.) Les Jeux Africains sont exclusivement réservés aux athlètes

d'origine Africaine. - Les amateurs seuls sont admis aux Jeux Africains.

2.) Peut seul être admis à représenter une nation aux Jeux Africains, celui qui d'origine Africaine possède soit la nationalité d'origine, soit la nationalité acquise d'une Nation Africaine ou de l'Etat souverain auquel est rattachée cette Nation.

3.) Les femmes ne sont pas admises aux Jeux Africains.

4.) Le programme officiel des Jeux Africains est établi comme suit:

Sports athlétiques et cyclisme.

Sports gymniques: Poids et Haltères. — Démonstration de Gymnastique.

Sports de combat: Escrime, Lutte Gréco-Romaine, Boxe Anglaise.

Sports nautiques: Aviron, Natation.

Jeux: Lawn-tennis, Foot-Ball.

5.) Le Comité organisateur des Jeux pourra organiser des démonstrations de deux sports ne figurant pas au programme. L'Egypte a choisi:

Le bâton (Nabout).

La Fantasia à cheval.

6.) La liste générale des épreuves auxquelles prendra part chaque Nation sera reçue jusqu'au 15 février 1927.

Les engagements nominatifs seront reçus jusqu'au 5 mars 1927.

Les modifications aux engagements nominatifs seront reçues jusqu'au 15 mars 1927.

7.) Liste des Fédérations dont les règlements sportifs seront appliqués:

Fédération Internationale Athlétique d'Amateurs.

Fédération Internationale des Sociétés d'Aviron.

Fédération Internationale de Boxe Amateurs.

Union Cycliste Internationale.

Fédération Internationale d'Escrime.

Fédération Internationale de Football Association.

Fédération Internationale de Gymnastique.

Fédération Internationale de Lawn-Tennis.

Fédération Internationale de Lutte Gréco-Romaine.

Fédération Internationale de Natation Amateurs.

Fédération Internationale de Poids et Haltères.

PROGRAMME GENERAL

SPORTS ATHLETIQUES.

Pouvoirs sportifs:

Fédération Internationale Athlétique Amateurs.

Fédération Egyptienne des Sociétés Sportives.

Courses

100 mètres plat.

200 » (en ligne droite).

400 »

800 »

1500 »

5000 »

10000 »

110 mètres haies.

Marathon distance 42 km. 195m.

Concours

Saut en hauteur avec élan.

Saut en longueur avec élan.

Saut à la perche.

Lancement du Javelot (tenu par le milieu) meilleure main.

Lancement du Disque (meilleure main).

Lancement du Poids (7 kg. 250) meilleure main.

Course par équipes

400 mètres (100 x 4 en couloir), équipes de quatre hommes.

CYCLISME.

Pouvoirs sportifs:

Union Cycliste Internationale.
Union Egyptienne des Sociétés Sportives.

Course sur route.**Epreuve individuelle****Course de 178 kilomètres**

Itinéraire de la course sur route:

Stade d'Alexandrie, Rond-Point, Rue du Palais, Jardin Nouzha, Route du Caire, Kafr-Dawar, Damanhour, Hoschissa, Abou Matamir, Kom-El-Kanaschi, Kafr-El-Dawar, Khourched, Beda, Jardin Nouzha, Rue du Palais, Rond-Point, Stade.

GYMNASTIQUE.

Pouvoirs sportifs:

Fédération Internationale de Gymnastique.
Union Egyptienne des Sociétés Sportives.

Démonstration par groupe

Groupe d'au moins 16 Gymnastes sans classement ni prix.

Poids et Haltères.

Pouvoirs sportifs:

Fédération Internationale Haltérophile.
Union Egyptienne des Sociétés Sportives.

Cinq catégories de poids:

Poids plumes	Jusqu'à 60 kg.
Poids légers	» 67 kg. 500
Poids moyens	» 75 kg.
Poids mi-lourds	» 82 kg. 500
Poids lourds	au dessus de 82 kg. 500

Exercices imposés:

1. Arraché d'un bras.
2. Epaulé et jeté de l'autre bras.
3. Arraché à deux bras.
4. Développé à deux bras.
5. Epaulé et jeté en barre à deux bras.

Les minima suivants sont imposés dans chaque catégorie:

	Poids Plume	Poids Léger	Poids Moyen	Poids Mi-lourd	Poids Lourd
Arraché d'un bras	40 k.	45 k.	50 k.	55 k.	60 k.
Epaulé et jeté de l'autre bras	45 k.	50 k.	55 k.	60 k.	65 k.
Arraché à deux bras	50 k.	55 k.	60 k.	65 k.	70 k.
Développé à deux bras	50 k.	55 k.	60 k.	65 k.	70 k.
Epaulé et jeté en barre	80 k.	85 k.	90 k.	95 k.	100 k.

SPORTS DE COMBAT.**Escrime.**

Pouvoirs sportifs:

Fédération Internationale d'Escrime
Union Egyptienne des Sociétés Sportives.

Epreuves individuelles

1. Fleuret.
2. Epée.
3. Sabre.

Dispositions Générales

Les poids et dimensions des armes seront ceux édités par la Fédération Internationale d'Escrime.

Boxe.

Pouvoirs sportifs:

Fédération Internationale de Boxe Amateurs.
Union Egyptienne des Sociétés Sportives.

Programme**Catégorie de Poids**

Léger jusqu'à 61 kg. 237.
Mi-moyens jusqu'à 66 kg. 678.
Moyen jusqu'à 72 kg. 574.
Mi-lourd jusqu'à 79 kg. 378.
Lourds au dessus de 79 kg. 378.

LUTTE GRECO - ROMAINE.

Pouvoirs sportifs:

International amateur Wrestling Federation.
Union Egyptienne des Sociétés Sportives.

Catégorie de Poids.

Poids plume jusqu'à 62 kg.
Poids léger jusqu'à 67 kg. 500.
Poids moyen jusqu'à 75 kg.
Poids mi-lourd jusqu'à 82 kg. 500.
Poids lourd au dessus de 82 kg. 500.

SPORTS NAUTIQUES.**Aviron.**

Pouvoirs sportifs:

Fédération Internationale des Sociétés d'Aviron.
Fédération des Sociétés d'Aviron d'Egypte.

1. Canoë, distance 1.500 m. en ligne droite (1 remplaçant).
2. Yole à deux, 1.500 m. en ligne droite (1 remplaçant).
3. Yole à quatre, 2.000 m. en ligne droite (2 remplaçants).
4. Yole à huit, 2.000 m. en ligne droite (4 remplaçants).

Yoles Franches

Les yoles franches sont des embracations pontées ou non pontées, à clins et à plats-bords continus, de dimensions et de poids déterminés comme ci-dessous:

Embarcations.

EMBARCATIONS	Longueur	Creux	Largeur totale	Largeur de ligne d'eau	Poids en kg.	Nombre de clins de chaque côté.
Canoës à 1 rameur, pontées en bois avant et arrière	7 m.	Min. 0.18	Min. 0.70	Min. 0.58	Min. 25	Min. 5
Yoles franches à 2 rameurs	8.50	0.35	1.—	0.75	60	6
A 4 rameurs	10.50	0.38	1.05	0.80	90	7
A 8 rameurs	14.50	0.42	1.15	0.85	1.20	7

NATATION.

Pouvoirs sportifs:

Fédération Internationale de Natation Amateurs.
Union Egyptienne des Sociétés Sportives.

Epreuves Individuelles

1. 100 m. nage libre.
2. 100 m. nage sur le dos.
3. 200 m. nage à la brasse.
4. 400 m. nage libre.
5. 1500 m. nage libre.
6. Course de relais 800 m., 4 concurrents effectuant chacun 200 m. nage libre.
7. Water Polo (Equipe de 7 joueurs, avec 3 remplaçants).

Les concours auront lieu au Port d'Alexandrie, dans un bassin mesurant 50 mètres de long sur 18 mètres de large.

Lawn-Tennis.

Pouvoirs sportifs:

Fédération Internationale de Lawn-Tennis.
Union Egyptienne des Sociétés Sportives.**Epreuves**

1. Simple Messieurs.
2. Double messieurs.

Football.

Pouvoirs sportifs:

Fédération Internationale de Football Association.
Fédération Egyptienne de Football-Association.

Une équipe de 11 joueurs par Nation et 6 remplaçants.

Dispositions Générales

Chaque équipe portera les couleurs de son pays.

Si deux équipes désignées par le sort pour se rencontrer ont des costumes identiques ou se ressemblent au point d'amener une confusion, l'une des deux jouera dans le costume que le Comité Organisateur décidera et fournira.

Chaque équipe a le droit de changer de joueurs d'un match à l'autre en prenant parmi les remplaçants nommément indiqués.

Chaque match durera une heure et demie, avec repos de cinq minutes au maximum.

En cas de match nul, la partie sera prolongée d'une demi-heure (deux mi-temps de quinze minutes avec un repos de cinq minutes.) Si malgré cela, le match reste nul, on jouera à nouveau aux jour et heure fixés par le Comité Organisateur.

DEMONSTRATIONS DE SPORTS NATIONAUX EGYPTIENS

Assauts de bâton (Nabout)

Fantasia à cheval

COURSES ET CONCOURS**réservés**

aux Colons habitant l'Egypte depuis au moins deux ans et faisant partie des Fédérations Nationales d'Egypte reconnues par le Comité Olympique Egyptien.

1. Sports Athlétiques.
2. Natation.
3. Escrime.
4. Aviron.
5. Lawn - Tennis.
6. Démonstration de Gymnastique.

Programme

Le programme de ces Courses et Concours est le même que celui réservé aux Athlètes d'origine Africaine.

**7. REUNION DE LA COMMISSION EXECUTIVE DU C. I. O.
PARIS — 7 - 8 mars, 1926.**

La Commission Exécutive du Comité International Olympique s'est réunie à Paris, les 7 et 8 mars 1926.

Etaient présents: M. le Comte de Baillet-Latour, Président, le Baron Godefroy de Blonay, Vice-Président, M. J. S. Edström, Marquis de Polignac, Brig. Général Kentish.

Elle a pris connaissance des Programmes des Jeux de la IX^e Olympiade, qui lui avaient été soumis par les Fédérations Internationales. Elle a approuvé ceux de l'Union Cycliste Internationale, de la Fédération Internationale d'Escrime, de la Fédération Internationale de Boxe Amateurs, de la Fédération Internationale Equestre, de l'International Amateur Wrestling Federation, de la Fédération Internationale de Natation Amateurs, de la Fédération Internationale Halhéroophile, de la Fédération Internationale des Sociétés d'Aviron et de l'International Ama-

teur Athletic Federation, ce dernier sous réserve de la partie du Programme comprenant éventuellement l'admission des femmes à certaines épreuves d'athlétisme, cette question relevant du C. I. O. lui-même.

La Commission Exécutive adressera à toutes ces Fédérations ses remerciements pour les nombreuses réductions dans le nombre des épreuves et des participants, faites par chacune d'elles, conformément aux vœux exprimés à Prague.

La Commission Exécutive a adopté ensuite son Règlement d'ordre intérieur, s'est occupé des diverses élections qui auront lieu à la session de Lisbonne, a étudié les différents vœux émis à Prague, ainsi que le projet de Règlement des Congrès Olympiques, élaboré par MM. Edström, Paul Rousseau et Colonel Thompson et a mis au point l'ordre du jour de la session du C.I.O. à Lisbonne.

Afin de faire bénéficier les organisateurs des Jeux de l'expérience acquise par leurs prédécesseurs, la C. E. a étudié la possibilité de s'adjoindre, pour les questions d'ordre général concernant l'organisation des Jeux, une Commission qui se composerait des Secrétaires Généraux des Jeux des deux Olympiades précédentes, ainsi que du Secrétaire Général des Jeux de l'Olympiade en cours.

Le Baron Godefroy de Blonay a soumis à la C. E. de la part du Comité Olympique Suisse, les contrats et les dossiers des trois localités prêtes à assurer l'organisation des Jeux d'Hiver de 1928, Davos, Engelberg, et St-Moritz. Toutes trois se sont engagées à se soumettre à la décision du C. I. O. qui sera prise à Lisbonne.

La Commission a reçu Madame A. Milliat, Présidente de la Fédération Sportive Féminine Internationale et a insisté auprès d'elle pour obtenir l'abandon du terme Olympique dont sa Fédération fait usage pour les tournois mondiaux qu'elle organise.

Le Président a donné lecture d'un Rapport qui lui a été adressé par le Comité des Jeux de l'Amérique Centrale (Mexico, 16 octobre ou 2 novembre 1926) ainsi que d'une lettre de M. Bolanachi, l'informant que par suite de l'impossibilité d'achever le Stade d'Alexandrie pour 1927, l'Egypte se voyait forcée de demander que les Jeux Africains puissent être reportés à 1929.

Le Comité s'est ensuite occupé des affaires courantes.

**REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DE LA COMMISSION
EXECUTIVE DU C. I. O.**

- 1.) La Commission Exécutive se réunit sur convocation du Président ou lorsque trois membres au moins en adressent la demande par écrit au Secrétaire du C.I.O.
- 2.) Sauf avis contraire, le C. E. se réunit à Lausanne au Secrétariat du C.I.O.
- 3.) Les questions à discuter par le C. I. O. ou par le C.E. font l'objet d'un ordre du jour, qui est envoyé à chaque membre par les soins du Secrétaire.
- 4.) Les décisions sont prises à la majorité des voix, celle du Président étant prépondérante.
- 5.) Les Procès-Verbaux de chaque séance, après avoir été lus et approuvés, sont signés par le Président et le Secrétaire et conservés dans les archives.
- 6.) Le Compte-rendu détaillé des séances du C.I.O. et de la C.E. est envoyé aux membres du Comité ou de la Commission.
Les décisions prises doivent paraître au Bulletin Officiel
- 7.) Seuls les Communiqués à la Presse approuvés sont autorisés.
- 8.) Les membres de la C. E. peuvent être chargés de missions spéciales.